ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962

Département de la Haute-Saône

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION (VESOUL-GRAY)

Chères Électrices, Chers Électeurs

L'importance de la circonscription (16 cantons, 334 communes) et le peu de temps prévu pour la campagne ne me permettront pas de passer dans toutes les communes. Je m'efforcerai cependant d'en voir le plus possible mais je m'excuse par avance pour celles que je n'aurais pas visitées.

Tout d'abord je rappellerai que M. Vitter était candidat en 1958 du Centre National des Indépendants avec le soutien de MM. Jacques Soustelle, André Morice et Georges Bidault contre la solution négociée du problème algérien qui fut proposée par le Général de Gaulle et que vous avez ratifiée en avril dernier à plus de 90 % des votants.

Il n'entre pas dans mes intentions de placer la présente campagne sous le signe de la polémique laissant l'électeur seul juge du comportement du Député sortant à la suite de ses votes contraires visant la récente motion de Censure et le Référendum — c'est pourquoi je ne traiterai uniquement et dans ses grandes lignes que le programme d'action ci-après que je suis décidé à suivre scrupuleusement.

SUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL

Le dernier recensement a montré que notre département a perdu près de 1 % de sa population (seul de Franche-Comté). L'action essentielle de votre Député doit tendre à mettre un terme à cette évolution — comment ? :

1° Par le soutien sans réserve aux formes modernes de l'agriculture, aux organisations professionnelles agricoles pour la réalisation de leurs programmes d'équipement et de modernisation de tous ordres.

2° Par l'équipement des Centres urbains et ruraux pour y accueillir et y conserver l'excédent des populations.

Il y faut **des logements**

Il y faut **des usines**

Il y faut **des salaires** (progression vers la parité avec les centres industriels de Besançon — Dijon — Belfort — Montbéliard qui entraînera automatiquement une amélioration du sort des invalides civils, des pensionnés, des vieux travailleurs, etc...

3° Par les créations d'écoles (en particulier d'établissements professionnels et techniques, agricoles et industriels).

4° Par le développement équilibré des régions de Gray et Vesoul qui permettrait d'obtenir une représentation parlementaire dans chacune d'elles et le rétablissement de la Sous-Préfecture de Gray.

5° Par la création de foyers de jeunes et centres de loisirs.

SUR LE PLAN NATIONAL

Je suis entièrement d'accord avec le programme d'action commun élaboré par

— Le Centre National des Indépendants

— Le M.R.P.

— Le parti Radical-Socialiste

— Le parti S.F.I.O.

Ce programme stipule notamment :

Ces groupements sont convaincus que tout ce qui rapproche les formations attachées à la liberté l'emporte sur ce qui les différencie.

Ils affirment leur accord sur les points fondamentaux suivants :

Dans le domaine des institutions et des libertés : **application de la constitution de la Ve République dans l'équilibre des pouvoirs et instauration du GOUVERNEMENT DE LEGISLATURE, respect de la légalité républicaine et de l'indépendance de la Justice : établissement d'un régime d'information objectif « c'est dire mon opposition absolue à tout retour à la Constitution de la 4e République ».**

Enfin en ce qui concerne les anciens Combattants et victimes de Guerre qui ont droit à la reconnaissance de la Patrie, je m'engage à œuvrer en vue d'obtenir :

1° Le rétablissement de l'égalité des droits à la retraite du Combattant pour tous les titulaires de la carte du Combattant quelle que soit leur génération.

2° Le respect absolu du rapport constant tel qu'il a été fixé par les lois du 27 février 1948 et 31 décembre 1953 qui a été violé par les décrets du 26 mai 1962.

L'alignement des pensions de guerre et de la retraite du combattant sur l'indice 210, applicable depuis les décrets susvisés aux traitements de fin de carrière des fonctionnaires, de référence et pour y parvenir, la prise par le Ministre des anciens combattants du décret prévu par les articles R1 à R5 du code des pensions.

3° La réalisation du plan quadriennal, dont l'U.F.A.C., et le Comité National de liaison ont pris l'initiative, dans le budget en préparation pour l'année 1963 conformément à la volonté du parlement exprimée par l'article 55 de la loi de Finances de 1962 et, en outre, de tous les vœux et motions adoptées par les Assemblées Générales précédentes.

4° La reconnaissance du titre d'ancien Combattant aux anciens d'A.F.N. ayant effectivement pris part à des opérations militaires.

Animé de la seule volonté de servir, rejetant toute combinaison malhonnête ne cherchant de satisfactions que dans l'amélioration du sort de chacun, je viens vous demander de m'accorder votre confiance.

VIVE LA 1re CIRCONSCRIPTION

VIVE GRAY ET VESOUL

VIVE LA FRANCE

VIVE LA RÉPUBLIQUE

Pierre RÉNET

Officier de la Légion d'Honneur
Ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite
Maire de VESOUL

Remplaçant éventuel

Louis DUSSAUCY

Chevalier de la Légion d'Honneur
Ex-Inspecteur Général Adjoint des Services d'Incendie au Ministère de l'Intérieur
Directeur Départemental de la Protection Civile
Maire d'ÉTUZ

Vu le candidat.

IMP. MARCEL BON, VESOUL